



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
27 mars 2025

**Nombre de conseillers
en exercice : 31**

Nombre de votants : 30
Pour : 24
Contre : 0
Abstention(s) : 6
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Jacques VENET, Marie-Anne BENJO, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

Absent(s) :

Luc DE MARIA

DEL_2025_012 : Affectation des résultats 2024 – Budget annexe des Parcs et stationnement

Après avoir entendu le rapport de Daniel ALSTERS, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le compte financier unique 2024 ayant été approuvé, après avis favorable du Conseil d'exploitation des Parcs en date du 27 mars 2025, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe des Parcs et stationnement comme suit :

Rappel des résultats :

(A) Résultat de clôture de la section de fonctionnement hors RAR 2024	2 327 211,79 €
(B) Solde des RAR 2024 de la section de fonctionnement	- 20 402,22 €
(C=A+B) Résultat de clôture de la section de fonctionnement, RAR compris	2 306 809,57 €
(D) Résultat de clôture de la section d'investissement hors RAR 2024	- 363 230,35 €
(E) Solde des RAR 2024 de la section d'investissement	- 263 401,65 €
(F=D+E) Résultat de clôture de la section d'investissement, RAR compris	- 626 632,00 €

(G=C+F) Résultat global de clôture, RAR compris **1 680 177,57 €**

Dans la mesure où le résultat de clôture de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser 2024 (F) est négatif, il fait apparaître un besoin de financement. La mise en réserve d'une partie du résultat de fonctionnement (A) est donc obligatoire.

Il est dès lors proposé l'affectation suivante :

- Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2024 au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés, recettes) pour 650 000 € ;
- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2024 après couverture du besoin de financement au compte 002 (recettes) pour 1 677 211,79 € ;
- Reprise du résultat d'investissement 2024 au compte 001 (dépenses) pour 363 230,35 €.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède,
- Approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe des Parcs et stationnement conformément à la présente délibération,
- Charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 24

Abstentions : 6

Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Gilles GARCIA

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.